

COVID-19



Bussigny, le 3 juin 2021.

Plan de protection pour l'assemblée générale du 8 juin.

INTRODUCTION

Les plans de protection ont pour objectif d'empêcher la propagation du coronavirus. De ce fait, ces pages récapitulent les mesures propres à assurer aux participant-e-s une sécurité renforcée. Les règles édictées par l'OFSP font, bien entendu, partie intégrante de ce contexte.

Ce plan de protection est valable pour que le déroulement de l'assemblée générale, en présentiel, puisse se dérouler dans un climat de confiance. Les règles dont nous avons pris l'habitude demeurent, à savoir : respect des distances, se laver souvent et soigneusement les mains, tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, ne pas se serrer la main, éviter les contacts corporels inutiles et porter un masque pour chaque déplacement.

Notre association est régie par les articles 60 et suivants du Code des Obligations suisse (CO). L'assemblée générale annuelle n'est pas accessible au public. Quelques personnes extérieures au club (maximum 4) sont invitées spécialement comme représentation ou échange de bons procédés.

PRELIMINAIRE

Les personnes présentant des symptômes doivent rester chez elles et ne sont pas autorisées à participer. Il est recommandé de faire un test de diagnostic dès les premiers symptômes.

- Le test COVID-19 peut se faire à la Permanence du Flon, tous les jours jusqu'à 16h30 (coût pris en charge par la Confédération).
- Si vous êtes dans ce cas et que vous vous êtes déjà inscrit-e sur notre site, merci de l'indiquer au secrétariat du ski-club.
- Si une personne ne peut participer pour cause de maladie (ou qui se sent malade), elle peut se faire représenter par une personne de son choix.

AUTOUR ET DANS LA GRANDE SALLE

Le port du masque facial reste obligatoire dans et autour de la Grande salle. Sans exception :

- Lorsque vous serez assis à votre place (seul ou en couple) vous gardez votre masque sur votre nez et votre bouche.
- A plus forte raison, dès que vous quittez votre place (pour aller aux toilettes, par exemple).

La mise en place des tables dans la Grande salle sera effectuée avant l'assemblée en ayant pris soin de nettoyer les surfaces conformément aux besoins. La distanciation nécessaire demandée par l'OFSP est obtenue en disposant les tables et les chaises avec un espacement d'au moins 2,0 m (même disposition que pour le Conseil communal de Bussigny qui se réunit mensuellement).

A l'entrée, un poste pour se désinfecter les mains sera prévu, de même qu'un rappel des prescriptions en vigueur, le présent plan de protection, ainsi que le relevé des présences.

- Les coordonnées de toutes les personnes présentes (avec nom, prénom, N° de portable ou tél. fixe) seront gardées pendant le délai de 14 jours prescrits par le médecin cantonal (pour traçage éventuel des foyers infectieux).
- Si une infection par le virus est diagnostiquée après notre assemblée, il convient d'en informer sans délai le président du ski-club ou un membre du comité.

DURANT L'ASSEMBLEE

L'apéritif qui sera servi durant l'assemblée, par le personnel masqué de l'Hôtel de Ville (qui est soumis au plan de protection sous Covid-19 pour l'hôtellerie-restauration), sera amené directement à votre place, sans que vous ayez besoin de quitter votre emplacement. A ce moment, vous devenez client (Gastrosuisse) et donc exempté de l'obligation de porter le masque pendant que vous êtes assis à votre table. Cet instant servira de pause ("cigarettes" pour certain-e-s) en rappelant que les déplacements se font avec le masque.

Durant l'assemblée, chaque intervenant-e communiquera son sujet par l'intermédiaire d'un micro, de même pour les explications des diapositives électroniques sur grand écran.

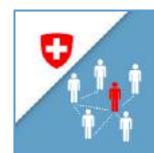
- A l'heure des questions, le micro sera transmis aux personnes désireuses de s'exprimer par l'intermédiaire d'une personne ayant son masque.
- Ces intervenant-e-s restent à leur place.

SORTIE ET INFORMATION GENERALE

Lorsque la séance est levée, toutes et tous les participant-e-s à cette assemblée peuvent quitter la Grande salle sans s'agglutiner vers la porte de sortie (en respectant les directives).

Information générale :

- Chaque personne assise à sa place bénéficie d'une surface au sol moyenne de 6 m² et d'un volume d'air dépassant les 30 m³. La configuration des places dans la version "Conseil communal" prévoit 55 places. L'assemblée du SCBN recueille généralement une trentaine de membres.
- Un chaud souhait du comité serait que chaque participant-e possédant un téléphone mobile (smartphone) enregistre l'application "SwissCovid" pour cette soirée (et peut-être également pour la vie de tous les jours).



Merci de respecter ces directives et passez une agréable soirée.

